

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 5 mai 2014

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Yves Lavoie

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette
Le contremaître au service de la voirie, M. Sébastien Faquet

Dans la salle : 104 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire suppléant Yves Lavoie déclare la séance ouverte.

2014-05-117 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit modifié par l'ajout du point 37a) *Mandat et autorisation donnée à la firme Dufresne Hébert Comeau – 4, rue des Marguerites.*

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2014;
5. Rapport des comités municipaux;
6. Correspondance;
7. Période de questions;
8. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2014;
9. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois d'avril 2014;
10. Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;
11. Adoption du second projet de règlement numéro 91-4-34 modifiant le règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes Ra-105;
12. Autorisation donnée au Conseil des versants des Mille-Îles (COBAMIL);

13. Approbation des plans et devis de la firme Synthèse consultants inc. pour le système d'éclairage de la rue des Pèlerins (lots 388-68 et 388-79), rue du Verger (lot 388-80) et de la rue du Croissant de Belleville (lots 388-2 et 388-69);
14. Mandat à la Société de prévention inc. pour l'élaboration de programmes relatifs à la santé et sécurité au travail;
15. Attribution du contrat de fauchage des bords de routes 2014 – 2016, appel d'offres sur invitation 2014-4;
16. Attribution du contrat de tonte de pelouse 2014 – 2016, appel d'offres sur invitation 2014-5;
17. Attribution du contrat d'entretien d'aménagements paysagers et plantations d'annuelles 2014 – 2016, appel d'offres sur invitation 2014-7;
18. Attribution du contrat pour le nivellement et le rechargement granulaire du rang Saint-Ambroise;
19. Autorisation d'achat de bacs verts et bleus;
20. Attribution du contrat de fertilisation des terrains de soccer et du terrain de balle molle;
21. Remboursement de frais – Déblocage de l'égout sanitaire au 22, rue Dupaigne;
22. Remboursement de frais pour dégel de conduites d'aqueduc – 77, rue de l'Annonciation et 47, rue Notre-Dame;
23. Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale;
24. Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes;
25. Rémunération du personnel électoral;
26. Embauche d'un journalier – Espaces verts et entretien;
27. Embauche du personnel pour le bureau d'accueil touristique - année 2014;
28. Embauche du préposé à l'entretien du bâtiment de la Pointe-aux-Anglais;
29. Réparation de l'éclairage du terrain de tennis du parc Optimiste;
30. Achat de poussière de briques pour le terrain de balle molle du parc Philippe-Lavallée;
31. Achat de trois modules de balançoires au parc Optimiste;
32. Achat de tables et chaises pour les édifices municipaux;
33. Achat de défibrillateurs pour les édifices municipaux;
34. Travaux à effectuer dans les parcs de la Municipalité d'Oka;
35. Autorisation de réparation de la patinoire de la Pointe-aux-Anglais;
36. Demandes d'aide financière;
37. Autres sujets :
 - a) *Mandat et autorisation donnée à la firme Dufresne Hébert Comeau - 4, rue des Marguerites.*
 - b)
 - c)
38. Comptes payés et à payer;
39. Levée de la séance.

2014-05-118 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

2014-05-119 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2014

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun rapport n'est commenté.

Correspondance

- 1. Mouvement Citoyen Oka**
Questions relatives à l'alimentation en eau potable
- 2. MRC de Deux-Montagnes**
Transmission des résolutions :
2014-064 : Remerciements à M. Richard Lalonde
2014-065 : Fête du Canada

Période de questions

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 20 h 04.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire suppléant clôt la période de questions à 21 h 11.

Dans la salle : 57 personnes

2014-05-120 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2014

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2014.

ADOPTÉE

2014-05-121 Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2014

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2014.

ADOPTÉE

2014-05-122 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées lors de la réunion du comité consultatif du 23 avril 2014;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA sont conformes aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 16, rue de la Goélette (lot 15-2-66) : matricule : 5339-09-4473 : Construction d'un bâtiment accessoire;
- ✓ 97, rue du Croissant de Belleville (lot 388-41) : matricule : 5937-50-8111 : Nouvelle construction unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2014-05-123 Adoption du second projet de Règlement no 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes Ra-105

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le second projet de Règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes Ra-105.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du second projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 91-4-34

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 91-4 AFIN DE MODIFIER
LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RA-105**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka désire porter des modifications à la grille des usages et normes Ra-105 afin de clarifier l'application de dispositions réglementaires pouvant être discordantes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Luc Lemire lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 avril 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 14 avril 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 5 mai 2014;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 5 mai 2014;

ATTENDU QUE ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Lemire, appuyé par le conseiller Jean-François Girard et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de Règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier la grille des usages et normes Ra-105 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 91-4-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 91-4 afin de modifier et la grille des usages et normes Ra-105 ».

ARTICLE 3

La grille des usages et normes Ra-105 est modifiée comme suit :

Zone Ra-105	Usages permis	
	Habitations unifamiliales isolées	Parcs et terrains de jeux
Normes		
Hauteur de bâtiment (min/max)	9 m/12 m	Aux conditions des zones PA du présent règlement
Nombre d'étages (min/max)	1½/2	
Largeur minimale de bâtiment	10,5 m	
Superficie minimale d'implantation au sol	95 m ²	
Pourcentage d'occupation maximal du terrain	30 %	
Marge avant minimale	7,5 m ⁽¹⁾	
Marge arrière minimale	7,5 m	
Marges latérales minimales	3,5 m	
Note :		
(1) L'alignement des façades peut varier de plus ou moins 1 mètre.		

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014.

Yves Lavoie
Maire suppléant

Marie Daoust
Directrice générale

2014-05-124 Autorisation donnée au Conseil des versants des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a donné son appui au projet « Rives de qualité pour un Lac en Santé » soumis par le COBAMIL, à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT que le COBAMIL sensibilisera les riverains à l'importance de protéger la bande riveraine, dans un premier temps;

CONSIDÉRANT que le COBAMIL promouvra la restauration des bandes riveraines, dans un deuxième temps;

CONSIDÉRANT que le COBAMIL désire obtenir l'autorisation de la Municipalité pour effectuer des visites en porte-à-porte;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise tout employé désigné par le Conseil des versants des Mille-Îles (COBAMIL) à faire de la sensibilisation et de la promotion relativement à la nécessité de protéger et de restaurer les bandes de protection riveraines grâce à des visites en porte-à-porte, et ce, durant les heures raisonnables de 7 h à 19 h.

QUE ce Conseil déclare cette autorisation valide pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2014-05-125 Approbation des plans et devis de la firme Synthèse consultants inc. pour le système d'éclairage de la rue des Pèlerins (lots 388-68 et 388-79), de la rue du Croissant de Belleville (lot 388-2) et de la rue Champlain (lot 388-67)

CONSIDÉRANT que la firme Synthèse consultants inc. a soumis les plans et devis no 2014-008 illustrant l'emplacement projeté de 16 nouveaux lampadaires sur la rue des Pèlerins (lots 388-68 et 388-79), de la rue du Croissant de Belleville (lot 388-2) et de la rue Champlain (lot 388-67);

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé au protocole d'entente 2013-02, annexe K, article 4 que la Municipalité consent à défrayer mille dollars (1 000 \$) par lampadaire, ce qui correspond au déboursé pour la fourniture et l'installation;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil approuve les plans et devis no 2014-008 de la firme Synthèse consultants inc. pour l'installation de 16 nouveaux lampadaires sur la rue des Pèlerins (lots 388-68 et 388-79), de la rue du Croissant de Belleville (lot 388-2) et de la rue Champlain (lot 388-67).

QUE ce Conseil consente à défrayer un montant total de seize mille dollars (16 000 \$) pour l'implantation de 16 nouveaux lampadaires, ce qui équivaut à un montant maximal de mille (1 000 \$) par lampadaire.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-126 Mandat à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour l'élaboration de programmes relatifs à la santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire se prémunir de programmes relatifs à la santé et sécurité au travail tels que le travail en hauteur, la protection respiratoire et un plan des mesures d'urgence pour la Mairie et le garage municipal;

CONSIDÉRANT que la Société Mutuelle de Prévention inc. possède l'expertise nécessaire à l'élaboration des programmes convoités;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie à la Société Mutuelle de Prévention inc., le mandat d'élaborer, au bénéfice de la Municipalité d'Oka, un programme de travail en hauteur, un programme de protection respiratoire ainsi qu'un plan des mesures d'urgence pour la Mairie et le garage municipal, le tout tel que décrit dans l'offre de services d'avril 2014, au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-05-127 Attribution du contrat de fauchage des bords de routes 2014-2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation no 2014-4 pour le fauchage des bords de routes pour les années 2014 à 2016 transmis à deux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 1^{er} mai 2014 à 10 h 30 deux soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme s'est avéré être l'entreprise Desjardins Excavation Inc., dont la soumission s'élève au montant de 35 440.59 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil adjuge le contrat pour le fauchage des bords de routes d'une durée de trois ans pour la somme de 35 440,59 \$ plus les taxes applicables, à Desjardins Excavation Inc., le tout en conformité avec le document d'appel d'offres no 2014-4.

QUE le suivi et la gestion de ce contrat selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2014-05-128 Attribution du contrat de tonte de pelouse 2014-2016

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation no 2014-5 pour la tonte de pelouse pour les années 2014 à 2016 transmis à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 1^{er} mai à 10 h 45, trois soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme s'est avéré être Les Entreprises Dominic Vaillancourt inc. dont la soumission s'élève au montant de 59 010 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil adjuge le contrat pour la tonte de pelouse d'une durée de trois ans pour la somme de 59 010 \$ plus les taxes applicables, à Les Entreprises Dominic Vaillancourt inc., le tout, en conformité avec le document d'appel d'offres no 2014-5.

QUE le suivi et la gestion de ce contrat selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2014-05-129 Attribution du contrat d'entretien d'aménagements paysagers et plantation d'annuelles - Appel d'offres sur invitation no 2014-7

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation no 2014-7 pour le l'entretien des aménagements paysagers et la plantation d'annuelles pour les années 2014 à 2016 transmis à deux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 1^{er} mai 2014 à 11 h deux soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme s'est avéré être l'entreprise L'Atelier du paysage, dont la soumission s'élève au montant de 18 750 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil attribue le contrat pour l'entretien des aménagements paysagers et la plantation d'annuelles d'une durée de trois ans pour la somme de 18 750 \$ plus les taxes applicables, à L'Atelier du paysage le tout en conformité avec le document d'appel d'offres no 2014-7.

QUE le suivi et la gestion de ce contrat selon les modalités prescrites par le document d'appel d'offres soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2014-05-130 Attribution du contrat pour le nivellement et le rechargement granulaire du rang Saint-Ambroise

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au nivellement et au rechargement granulaire du rang Saint-Ambroise sur une distance de 1,2 km à partir de la montée de la Côte-Rouge;

CONSIDÉRANT que ce projet a été inclus dans les activités d'investissement du budget 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie Desjardins Excavation;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte l'exécution des travaux pour le nivellement, le rechargement et la mise en forme du rang Saint-Ambroise sur une longueur de 1,2 km et ce, à partir de la montée de la Côte-Rouge.

QUE ce Conseil accepte la soumission soumise par Desjardins Excavation au coût de 21 542,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2014-05-131 Autorisation d'achat de bacs verts et bleus

CONSIDÉRANT le besoin de répondre aux différentes demandes des citoyens concernant les bacs verts et bleus (nouvelles constructions, bacs brisés, bacs en surplus);

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'inventaire des bacs;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'acquisition de nouveaux bacs verts et bleus au montant de 12 809,50 \$ plus les taxes applicables telle que proposée par la compagnie Plasti-Bac inc.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au contremaître de la voirie, Monsieur Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2014-05-132 Attribution du contrat de fertilisation des terrains de soccer et de balle molle

CONSIDÉRANT la nécessité de fertiliser les terrains de soccer ainsi que le terrain de balle molle;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil attribue le contrat de fertilisation des terrains de soccer, soit à l'École des Pins et à l'École secondaire d'Oka, ainsi que le terrain de balle molle situé dans le parc Philippe-Lavallée, à la compagnie Les Entreprises Marion inc., au montant de 5 340 \$, le tout selon l'offre de services 2014.

ADOPTÉE

2014-05-133 Remboursement de frais – Déblocage de l'égout sanitaire au 22, rue Dupaigne

CONSIDÉRANT les travaux de déblocage de l'égout sanitaire du 22, rue Dupaigne en mars 2014;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déboursé les frais reliés aux dits travaux;

CONSIDÉRANT que le blocage était situé dans la section appartenant à la Municipalité;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le remboursement d'un montant de 375, \$ plus les taxes applicables, au propriétaire du 22, rue Dupaigne, pour l'acquittement des frais causés par un blocage d'égout du côté municipal.

ADOPTÉE

2014-05-134 Remboursement de frais pour dégel de conduites d'aqueduc - 77, rue de l'Annonciation et 47, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le gel des conduites d'aqueduc desservant les propriétés sises au 47, rue Notre-Dame et au 77, de l'Annonciation, en février et mars dernier;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déboursé les frais reliés aux dits travaux;

CONSIDÉRANT que le gel se situait dans la section appartenant à la Municipalité;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le remboursement d'un montant de 550, \$ plus les taxes applicables, au propriétaire du 47, rue Notre-Dame, ainsi qu'un remboursement d'un montant de 860,11 \$ plus les taxes applicables, au propriétaire du 77, rue de l'Annonciation pour l'acquittement des frais de dégel des conduites d'aqueduc municipales.

ADOPTÉE

2014-05-135 Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust.

ADOPTÉE

2014-05-136 Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie Daoust, à représenter la Municipalité d'Oka lors de la vente pour taxes, pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité, les immeubles situés sur le territoire d'Oka et mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, et non adjugés; le tout conformément aux dispositions de l'article 1038 du Code municipal.

ADOPTÉE

2014-05-137 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection doit veiller au bon déroulement d'une élection et, à cette fin, s'adjoindre le personnel jugé nécessaire, en assurer la formation et diriger leur travail (LERM 71);

CONSIDÉRANT que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité, une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce,(LERM 88);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les membres du personnel électoral, (LERM 88);

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil adopte le tarif de rémunération proposé pour le personnel électoral tel qu'établi au tableau annexé « Rémunération du personnel électoral ».

ADOPTÉE

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Président d'élection	Si scrutin	3000
	Par acclamation	2000
Secrétaire d'élection	Si scrutin	2250
	Par acclamation	1500

PRIMO	Vote par anticipation	200
	Jour du scrutin	250
Scrutateur	Vote par anticipation (170 + 30)	200
	Jour du scrutin	200
	Vote itinérant	50
Secrétaire	Vote par anticipation (150 + 30)	180
	Jour du scrutin	180
	Vote itinérant	50
Président de la table de vérification	Vote par anticipation	130
	Jour du scrutin	130
Membre table de vérification	Vote par anticipation	115
	Jour du scrutin	115
Préposé à l'accueil	Jour du scrutin	130
Commission de révision	Président	18/heure
	Secrétaire	15/heure
	Membre	15/heure
	Agent réviseur	14/heure
Formation du personnel		30
Trésorier	Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un CIA	150
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti, par candidat	50
	Pour chaque rapport financier CIA	100
	Pour chaque rapport financier PA	250
Pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :	Pour chaque CIA	50
	Pour chaque candidat d'un PA	25

2014-05-138 Embauche au poste de journalier – Espaces verts et entretien

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un étudiant afin de combler le poste de journalier pour la surveillance et l'entretien des parcs et espaces verts durant la saison estivale 2014;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Brandon Bonspiel au poste de journalier pour la surveillance et l'entretien des parcs et espaces verts durant la saison estivale, du 20 mai au 19 août 2014 inclusivement, le tout selon les conditions énumérées dans la recommandation du directeur des services techniques datée du 25 avril 2014.

QUE le journalier travaille sous la supervision du contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2014-05-139 Embauche du personnel au bureau d'accueil touristique 2014

CONSIDÉRANT les besoins en matière de tourisme pour le bureau d'accueil touristique;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Mesdames Gabrielle Bouguyon, responsable et Jessica Lee Lefebvre, préposée, pour la saison estivale 2014 au bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

2014-05-140 Embauche du préposé à l'entretien du bâtiment de la Pointe-aux-Anglais

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède plusieurs bâtiments dont le service de conciergerie est assuré par un employé seulement;

CONSIDÉRANT la construction du nouveau Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un préposé à l'entretien pour le Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais afin d'exécuter les tâches inhérentes à l'entretien de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture à l'effet de retenir les services de Monsieur René De Rapp pour le poste à combler;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la candidature de M. René De Rapp, au poste de préposé à l'entretien pour le Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais, aux conditions telles qu'énumérées dans la recommandation de Madame Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2014-05-141 Réparation de l'éclairage du terrain de tennis du parc Optimiste

CONSIDÉRANT le vandalisme causé à l'alimentation électrique de l'éclairage du terrain de tennis du parc Optimiste;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Dorion Électrique (2005) inc. au montant de 2 250 \$, taxes en sus, pour effectuer la réparation de l'éclairage;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil attribue le contrat de réparation de l'éclairage du terrain de tennis du parc Optimiste à l'entreprise Dorion Électrique (2005) inc. au montant de 2 250 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-142 Autorisation d'achat de poussière de briques pour le terrain de balle molle

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le niveau de poussière de briques du terrain de balle molle du parc Philippe-Lavallée;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat de poussière de briques nécessaire pour terrain de balle molle du parc Philippe-Lavallée pour un montant maximal de 4 800 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-143 Achat de trois modules de balançoires au parc Optimiste

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les trois modules de balançoires du parc Optimiste pour la sécurité des usagers;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat de trois modules de balançoires pour le parc Optimiste pour un montant de 11 736,94 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2014-05-144 Achat de tables et chaises pour les édifices municipaux

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer certains ameublements des salles municipales tels que les chaises et tables;

CONSIDÉRANT que certaines salles contiennent un nombre insuffisant de ces ameublements;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'acquérir de nouvelles tables et chaises pour les salles municipales;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat de tables et de chaises pour meubler les salles municipales pour un montant de 8 714,84 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-145 Achat de défibrillateurs pour les édifices municipaux

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'acquérir deux défibrillateurs pour la salle de la Mairie et la salle des Loisirs;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat de deux défibrillateurs pour l'usage des salles municipales pour un montant de 4 348,77 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-146 Travaux à effectuer dans les parcs de la Municipalité d'Oka

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des bordures en plastique recyclé pour délimiter l'aire des balançoires du parc Des Ostryers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délimiter le terrain de volleyball du parc Optimiste par des bordures en plastique recyclé;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le module de train par un autre jeu plus sécuritaire pour les usagers du parc Optimiste;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise les travaux d'installation de bordures en plastique recyclé dans les parcs Optimiste et des Ostryers pour délimiter les aires de jeux, pour un montant de 4 815,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'un module de jeux pour les usagers du parc Optimiste au montant de 2 180,15 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite du fonds des parcs et du résiduel de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-147 Autorisation de réparation de la patinoire de la Pointe-aux-Anglais

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des réparations à la patinoire de la Pointe-aux-Anglais afin de la rendre plus étanche lors des arrosages;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat du matériel nécessaire à la réparation de la patinoire de la Pointe-aux-Anglais pour un montant maximal de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-05-148 Demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

École des Pins (Travaux terrain de soccer)	1 000,00 \$
Moisson Laurentides – Tournoi de golf	100,00 \$
Le Grenier populaire	175,00 \$

ADOPTÉE

2014-05-149 Mandat et autorisation donnée à la firme Dufresne Hébert Comeau – 4, rue des Marguerites

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs plaintes relativement aux travaux exécutés à la propriété sise au 4, rue des Marguerites;

CONSIDÉRANT les multiples interventions effectuées par les représentants de la Municipalité afin de sensibiliser le propriétaire et l'occupant du 4, rue des Marguerites;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Municipalité ont constaté plusieurs illégalités et irrégularités dont les principales sont les suivantes :

- D'avoir déposé ou permis que soient déposés des remblais sur le lot 212-67 (rue non ouverte appartenant à la Municipalité);
- D'entreposer ou de permettre l'entreposage de matériel et de matériau sur le lot 212-67 (rue non ouverte appartenant à la Municipalité);
- De circuler ou de permettre la circulation en véhicule, camion, machinerie sur les lots 211-49, 211-54, 211-65, 212-13 et 212-67 (rue non ouverte appartenant à la Municipalité);
- D'avoir exécuté des travaux de nivellement, d'aménagement et de drainage sur les lots 211-49, 211-54, 211-65 212-13 et 212-67 (rue non ouverte appartenant à la Municipalité), à des fins d'utilisation personnelles.

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil mandate et autorise la firme Dufresne Hébert Comeau à transmettre une mise en demeure au propriétaire et à l'occupant du 4, rue des Marguerites et que celui-ci soit formellement mis en demeure de cesser toutes les illégalités et irrégularités constatées, notamment et non limitativement :

- Cesser tout ouvrage de remblai et retirer tout remblai sur le lot 212-67, dans les 10 jours de la réception de la présente lettre de mise en demeure;
- Cesser d'entreposer et retirer tout entreposage de matériel et de matériau sur le lot 212-67, dans les 10 jours de la réception de la présente lettre de mise en demeure;
- Cesser immédiatement de circuler sur les lots 211-49, 211-54, 211-65 212-13 et 212-67;
- Cesser immédiatement d'exécuter des travaux de nivellement, d'aménagement et de drainage sur les lots 211-49, 211-54, 211-65, 212-13 et 212-67.

QU'à défaut par le propriétaire ou l'occupant de se conformer dans le délai imparti par la mise en demeure, le cabinet Dufresne Hébert Comeau soit mandaté pour entreprendre sans autre avis ni délai, tous les recours appropriés visant à forcer la remise en état des lieux ou, à défaut, à autoriser la Municipalité d'Oka à effectuer tous les travaux nécessaires aux frais du propriétaire ou l'occupant, le cas échéant.

ADOPTÉE

2014-05-150 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les factures payées au 30 avril 2014 au montant de 23 672,89 \$, les factures à payer au 5 mai 2014 au montant de 188 296,96 \$, les salaires nets du 1^{er} au 31 mars 2014 (personnel et Conseil) au montant de 74 153,39 \$ ainsi que les salaires nets du 1^{er} au 30 avril 2014 (personnel et Conseil) au montant de 73 475,30 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2014-05-151 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Yves Lavoie
Maire suppléant

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Yves Lavoie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves Lavoie
Maire suppléant